

ANS et NFH+CH-Assemblée des délégués 2025 à Fribourg

Procès-verbal des décisions

La présentation remise à tous les délégués et présidences fait partie intégrante de ce procès-verbal.

Lieu : Salle Grenette à Fribourg

Date : 14 juin 2025

Heure : de 9h30 à 12h15

FSAN ayant le droit de vote : 89

Majorité absolue FSAN : 45

Droit de vote NFH+CH : 41

Majorité absolue NFH+CH : 21

1. Mot de bienvenue

Le coprésident de la FSAN Sebastian Jaquiéry (SJ) souhaite la bienvenue aux délégués de l'AD FSAN et NFH+CH et les remercie de leur présence. SJ indique que la question des maisons fait désormais à nouveau partie intégrante de l'AD FSAN, de manière à ce que tous les délégués soient également informés des points à l'ordre du jour concernant les maisons.

La coprésidente de la FSAN Madeleine Meier (MM) souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie la section de Fribourg pour l'organisation de ce rendez-vous.

Samuel Gilliéron, président de la section de Fribourg, souhaite la bienvenue aux délégués et présente le programme de l'après-midi organisé par sa section.

2. Affaires préliminaires

2.1 L'ordre du jour est **approuvé à l'unanimité**.

2.2 Sont désignés comme **scrutateurs** : Thomas Stich (section Oberbaselbiet), Martina Lötscher (section Kloten), Paul Wüst (section Reutspierre-Oberhasli), Fabienne Thomas (comité FSAN), Doris Ruckstuhl (section Schaffhouse) et Lucienne Murer (section Schaffhouse).

Roland Johner (centre administratif FSAN) fait office de **bureau électoral**.

2.3 Le règlement des débats et des élections est **approuvé à l'unanimité**.

MM signale que les **bulletins de vote bleus** sont destinés aux votes de l'AD FSAN et les **jaunes** aux votes de l'AD NFH+CH.

Les **points à l'ordre du jour** sont **approuvés à l'unanimité**.

3. Approbation des procès-verbaux de l'AD FSAN 2024 et AD NFH+CH 2024

3.1 Le comité sollicite l'approbation des procès-verbaux.

3.2 Approbation des procès-verbaux : **approuvés à l'unanimité**.

4. Rapport annuel FSAN 2024 et approbation

4.1 **SJ** souligne les étapes importantes de l'année de la fédération 2024 : activités dans les sections, approbation de la stratégie de la fédération, préparation du jubilé de la FSAN et rénovation du système de cours.

Tom Rüfli TR (comité FSAN, domaine des maisons) rapporte que des travaux préparatoires ont été effectués en 2024 pour augmenter la visibilité de la FSAN à l'aide de différentes mesures, comme l'exige la stratégie de la fédération : nouvelles catégories de maisons pour la fonction de recherche sur le site web de la FSAN ; panneaux gratuits pour toutes les maisons, qui seront créés et envoyés en 2025 ; supports de publication gratuits pour le matériel publicitaire AN dans les maisons.

4.2 Le rapport annuel FSAN 2024 est **approuvé à l'unanimité**.

5. Rapport annuel du fonds des maisons 2024

5.1 **Ursula Hahn** (membre du fonds des maisons) rapporte que les maisons AN suivantes ont été soutenues en 2024 :

15 000 CHF maison AN Ämmital
40 000 CHF maison AN Rumpelweid
2950 CHF maison AN La Combe d'Enges
17 000 CHF maison AN Mont Soleil
6900 CHF maison AN Retemberg
2000 CHF maison AN Schrattenblick
5100 CHF maison AN La Haute-Borne
CHF 20 000 maison AN Brünig

Ramon Casanovas RC (co-directeur) présente les comptes annuels 2024 du fonds des maisons. Ceux-ci font partie intégrante des comptes annuels de la FSAN et sont approuvés avec ces derniers.

6. Comptes annuels 2024

- 6.1 Morgan Berset (MB)** (comité FSAN, département Finances) présente un bilan annuel « réjouissant » avec un excédent de recettes de 17 775 CHF. Il attire l'attention sur les comptes de résultats équilibrés depuis 2020, qui montrent que la fédération nationale adapte ses dépenses à ses possibilités financières. En outre, le capital propre et les liquidités ont également connu une évolution réjouissante ces dernières années.
- 6.2 MB** renvoie au rapport de l'organe de révision qui figure dans le rapport annuel. L'organe de révision a contrôlé les comptes annuels et recommande leur acceptation.

7. Rapport annuel de la CCG et décharge du comité de la FSAN

- 7.1 Ernst Schläpfer, membre de la commission de gestion**, aborde certains détails du rapport de la commission de gestion :
1. Codirection : nouveauté depuis 2025. La commission de gestion est convaincue que c'est une bonne chose.
 2. Maisons : le fonds des maisons est fortement sollicité, ce qui est réjouissant. Il est toutefois moins agréable de constater que certaines sections ne remettent pas leur bilan final dans les délais. La commission de gestion a donc suggéré de ne verser la dernière tranche de l'aide du fonds immobilier qu'après la remise des comptes définitifs.
 3. Baisse du nombre de membres : la diminution du nombre de membres est regrettable. Le comité directeur en a toutefois pris conscience et s'efforce d'y remédier. Les sections devraient en faire autant.

La commission de gestion recommande de prendre connaissance du rapport de la commission de gestion et d'approuver les comptes annuels 2024 de la FSAN : **approuvé à l'unanimité.**

La commission de gestion recommande de donner décharge au comité directeur de la FSAN : **approuvé avec 1 abstention.**

8. Informations sur le budget 2025

RC informe qu'un déficit d'environ 15 000 CHF a été budgété pour 2025. Les frais de personnel ont été volontairement augmentés afin de disposer d'une marge de manœuvre pour l'intégration du système de cours et les embauches qui y sont liées. Il est cependant désormais clair que les frais de personnel n'augmenteront pas en 2025, car le poste de marketing n'est actuellement pas pourvu (Martin Strahm a pris ses nouvelles fonctions en

juin 2025). On peut donc s'attendre à ce que la fédération nationale présente également des comptes équilibrés pour 2025.

9. Proposition de confirmation de la cotisation des membres

9.1 **RC** explique que le comité directeur souhaite maintenir les cotisations des membres inchangées et présente la proposition correspondante.

9.2 La proposition est acceptée avec **une abstention**.

10. Informations

Fonds de développement

SJ informe que la FSAN a reçu un legs de 367 000 CHF à la fin de l'année 2024. Sur ce montant, 100 000 CHF ont été versés au fonds des maisons, 167 000 CHF sont à la disposition de la fédération nationale pour le développement du mouvement des Amis de la Nature et 100 000 CHF sont versés à un fonds de développement mis à la disposition des sections pour des manifestations et des projets qui rendent visibles les valeurs des Amis de la Nature.

Donateurs

L'AD 2024 a chargé le comité de mieux harmoniser le traitement des donateurs et donatrices et de préparer de nouvelles bases et de nouveaux instruments à cet effet. Ce travail n'est pas encore terminé et ne sera soumis qu'à l'AD 2026 pour prise de décision. D'ici là, le comité a préparé une fiche d'information sur les relations avec les donateurs et donatrices, qui sera jointe à l'invitation à l'AD 2025.

Cours

Un groupe de travail composé du comité, du centre administratif et de représentants des sections a élaboré au cours des derniers mois un concept de réorganisation du domaine des cours. Trois points principaux en ont été retenus : 1. les formations esa doivent devenir plus flexibles, 2. les formations de perfectionnement esa doivent élargir leur champ thématique et 3. l'offre de cours doit être complétée par des offres destinées aux profanes en randonnée. La procédure de recrutement du nouveau spécialiste des cours sera bientôt terminée, ce qui permettra de garantir les cours en 2026.

100^e jubilé de la FSAN

L'année du jubilé a bien démarré avec les premières des 100 activités prévues. À la mi-mai, le marché des parcs a eu lieu à Berne avec la participation de la FSAN. La cérémonie officielle a eu lieu le 30 août au Volkshaus de Zurich et la semaine de travail en forêt à Brambrüesch en

septembre. Après la pause, cette semaine de travail en forêt sera présentée par Lea Jäggi de la fondation Bergwaldprojekt.

Pause

11. Exposé sur la semaine de travail en forêt

Lea Jäggi de la Fondation Bergwaldprojekt présente la fondation et la semaine de travail en forêt de la FSAN.

12. Adaptation des règlements

12.1 Motion FC Graubünden concernant l'adaptation des taxes sur les maisons (règlement des maisons)

Le membre du comité **Philippe Pellaton (PEP)** informe que la FC Graubünden a déposé une motion visant à modifier le règlement des maisons concernant le financement du domaine des maisons. Au lieu de contributions graduelles, des contributions linéaires croissantes devraient être fixées. Le comité de la FSAN a examiné la proposition et propose une variante avec des limites supérieure et inférieure inchangées et, entre les deux, une contribution de 0,2332 CHF par nuitée comme base. Le comité propose de modifier l'art. 1.2 Financement du domaine des maisons, chiffre 1.2.3 concernant la gradation des contributions comme indiqué.

La discussion n'est pas souhaitée.

La proposition est **approuvée à l'unanimité**.

12.2 Proposition du comité concernant les réductions pour les membres et les groupes (règlement des maisons)

PEP explique que le comité de la FSAN a été motivé par un membre AN à examiner la tarification FSAN pour les réservations de groupes et forfaitaires en ce qui concerne les réductions pour les membres, telles qu'elles sont stipulées dans le règlement des maisons. Actuellement, conformément à l'art. 4.4.1 du règlement, les membres doivent toujours bénéficier d'une réduction. Dans sa proposition, le comité de la FSAN recommande d'accorder volontairement aux membres de la FSAN **une réduction d'au moins 25 %**. Pour les réservations de groupe, la réduction doit s'appliquer si au moins la moitié des clients sont membres AN.

L'**URAN** a déposé une contre-proposition à cette proposition. Selon celle-ci, la **réduction de 25 % doit toujours être accordée** et devenir obligatoire.

Personne ne souhaite ouvrir la discussion.

Procédure de vote : les deux motions sont d'abord votées séparément. Si les deux sont acceptées, un troisième vote permet de départager les voix.

Vote sur la motion FSAN :

24 oui

16 non

1 abstention

Vote sur la motion URAN :

15 oui

24 non

2 abstention

La motion du comité FSAN est donc acceptée.

12.3 Motion du comité: adaptation du règlement du fonds des maisons

SJ explique que l'assemblée des délégués 2023 a chargé l'administration du fonds des maisons de contrôler les critères d'attribution, de simplifier la procédure de demande et de supprimer les obstacles administratifs. Ces travaux ont déjà pu être mis en œuvre. Sur proposition de la commission de gestion, les nouveaux critères d'attribution doivent être intégrés au règlement. Le comité a saisi cette occasion pour réviser l'ensemble du règlement du fonds des maisons. Le résultat est désormais soumis au vote.

La motion est **acceptée à l'unanimité**.

13. Élections/démissions de la commission de gestion

13.1 Élection du comité

Fabienne Thomas se présente pour un nouveau mandat de quatre ans en tant que membre du comité.

Elle est **réélue à l'unanimité**.

13.2 Démission/élection de la commission de gestion

Ueli Kiener démissionne de la commission de gestion après 8 ans de service. Le comité de la FSAN le remercie pour son engagement remarquable au sein de la commission de gestion, qui avait débuté dans des circonstances difficiles.

Madeleine Siegrist, de la section Züri, se présente comme nouvelle membre de la commission de gestion.

Elle est **élue à l'unanimité**.

13.3 Élection de l'instance d'arbitrage

Chantal Zbinden et **Renato Mazzocco** se représentent pour un nouveau mandat de

quatre ans en tant que membres de l'instance d'arbitrage.
Ils sont tous deux **réélus à l'unanimité**.

14. Divers

SJ informe que le groupe d'accompagnement « Stratégie de la fédération » est toujours actif. Les personnes souhaitant y participer sont invitées à s'inscrire à l'adresse sebastian.jaquiery@naturfreunde.ch.

En 2025, la formation de perfectionnement pour les membres de l'association, le cours « Club Management », sera proposé pour la dernière fois. À partir de 2026, la fédération nationale proposera une nouvelle **journée de formation de perfectionnement** sur des thèmes liés aux Amis de la Nature.

L'assemblée des délégués 2026 aura lieu le 20 juin à Berne.

La section Oberfreiamt invite toutes les sections à sa **2^e journée de randonnée du Freiamt le 14 septembre 2025**.

La section Huttwil remercie le Fonds des maisons pour son soutien, la bonne assemblée des délégués de cette année et la bonne collaboration avec le secrétariat.

L'URAN annonce qu'elle proposera lors de la prochaine AD que les délégués sans maison puissent également voter sur les questions relatives aux maisons.

MM remercie les délégués pour leur engagement aujourd'hui et leur souhaite un bon appétit et un programme passionnant pour l'après-midi.

Pour le procès-verbal, Christine Schnapp, 15.12.2025